

Formation des élus

Présentation de la proposition.....	1
Note de synthèse de la proposition.....	4
Annexe de la proposition.....	5
Projet de délibération de la proposition.....	6

Présentation de la proposition

Chers membres du Collège Communal,
Cher Président du CPAS,
Chers conseillers et conseillères communaux,

Je souhaite porter à la connaissance du présent conseil une initiative qui semble apparaître dans différentes communes de Wallonie et que je trouve tout à fait pertinente eu égard à l'actualité environnementale et les enjeux de cette fin de mandature.

Avant de vous détailler clairement l'objet de ces initiatives, j'aimerais contextualiser le présent point de conseil et surtout sa genèse.

J'ai écrit à deux reprises à la commune de Rebecq, bien avant de rejoindre le mouvement citoyen Rebecq-Autrement, afin de questionner le collège sur son choix de ne pas rejoindre la convention des maires et surtout en alertant sur l'importance de prendre au sérieux les enjeux climatiques. Je remercie la Bourgmestre d'alors, du temps qu'elle a pris à m'exposer la position de la majorité de la précédente mandature. Je remercie également l'administration de la réponse formulée pour mon second courrier. Cependant, ces deux interactions ont été le moteur de ma démarche citoyenne à rejoindre, d'abord un mouvement, ensuite une liste électorale. En effet, les réponses m'ont clairement montré que la commune de Rebecq n'était pas assez informée et préparée sur cette question climatique. Loin de moi l'idée de critiquer ce manque d'information. Je prends clairement conscience en tant que conseiller fraîchement entré en fonction au sein d'un conseil communal, du nombre important d'enjeux qui s'entremêlent et nécessitent une attention égale. Cependant, c'était pour moi une évidence, la commune devait être mieux informée et surtout équipée. Dans mes courriers, je rejoignais très fortement la demande d'Ecolo de s'engager dans la Convention des Maires. Cela aurait permis de bénéficier de subsides conséquent pour financer totalement ou partiellement, les projets de la commune tels que celui de la thermographie aérienne, mais avant tout, cela permettait de couvrir le salaire d'un coordinateur pollec à temps plein qui aurait pu coordonner les projets avec cette vision essentielle de l'urgence climatique. J'ai d'ailleurs été ravi que ce point soit au programme d'Union citoyenne et je vous en remercie. Cependant, en attendant, le manque d'information perdure et la Déclaration de Politique Communale se réalise en n'ayant dans l'administration communale aucun coordinateur pollec, aucun conseiller en environnement (même si un poste est ouvert, il n'est actuellement pas occupé), et finalement aucun conseiller en énergie. Ce sont pourtant des fonctions complètement transversales et essentielles dans l'administration. Que ce soit des décisions de mobilité, d'infrastructure sportives, d'enseignement ou toutes autres matières en charge de l'administration communale, les enjeux climatiques, la résilience, la souveraineté énergétique sont des questions primordiales. Laisser ces services fonctionner sans aucune connaissance sur l'importance des enjeux à venir est un risque sévère de choc administratif lors des échéances à venir. Or, la prochaine échéance, à savoir -55% de nos émissions de gaz à effet de serre, est pour la fin de cette mandature, à savoir 2030. L'administration a-t-elle seulement idée de l'état actuel de ses émissions ? L'administration est-elle formée à la mise en place d'un bilan

carbone ? Ce sont des compétences qui ne s'acquièrent pas au pied levé et nécessitent donc un peu d'anticipation. L'échéance suivante, à savoir la neutralité carbone des administrations et la sortie complète des énergies fossiles, est prévue pour 2040, soit dans 15 ans. Ce qui est moins que la durée de vie d'une chaudière. Un citoyen Rebecquois qui, aujourd'hui, investit dans une chaudière au mazout aura de grosses difficultés de rénovation de son habitation, pour se conformer à la PEB, d'ici 15 ans alors que la chaudière fonctionnera encore parfaitement. C'est donc aujourd'hui que les citoyens doivent être informés. Aujourd'hui que des décisions de long terme, telles que, par exemple, des réflexions sur la réalisation d'un Réseau d'énergie thermique, doivent être entamées dans l'administration. Sans bonne connaissance de ces matières, les élus ne peuvent avoir conscience de la gravité des décisions qui sont prises sans intégrer ces enjeux. On appelle cela le coût de l'inaction. Et c'est pour cette raison que la proposition suivante est soumise au conseil qui, je l'espère, y répondra favorablement.

Nous souhaiterions que soit mis à disposition de tou·te·s les élu·e·s, ainsi qu'aux agents de la commune de Rebecq, un cursus de formation, reprenant a minima les thématique que vous trouverez dans le cursus annexé à la présente et à titre d'exemple. Ce cursus concerne les enjeux du changement climatique et de la transition écologique et nous souhaiterions que, dans la démonstration d'un engagement commun, une attestation de participation à ce cursus, soit présentée au conseil, avant la réalisation du PST, par au moins la moitié des élu·e·s du Collège communal, par le président du CPAS et au moins un conseiller de l'opposition afin qu'une partie significative des personnes qui décident de l'avenir de la commune soient conscientes des problématiques liées à la résiliences, l'adaptation et l'atténuation. Ceci permettrait d'éclairer les futures décisions à prendre.

Je tiens à souligner que cette proposition est soumise au conseil avec un réel souhait de dialogue autour de la question et que nous espérons que l'issue de cette proposition ne se résume pas à un refus voté à la majorité. La gravité du sujet, pour autant que notre majorité actuelle y soit sensible, nécessite à tout le moins un dialogue constructif pour élaborer une solution qui satisfasse la majorité des élus. Nous avons, par exemple, mis du temps à porter cette décision auprès du conseil car nous avons voulu, chez Rebecq-Autrement, nous imposer au moins une séance de 3 heures de sensibilisation sur la question avant de venir interpellier qui que ce soit sur le sujet et nous nous engageons à suivre nous mêmes les formations qui seront proposées aux élus. Pour le dire autrement, nous souhaitons souligner que nous ne nous positionnons pas de façon condescendante sur la question mais simplement la sensibilisation que nous avons suivi, il s'agissait d'une fresque du climat, nous a permis de prendre conscience de l'importance du sujet et donc de la nécessité de porter cette proposition auprès du conseil communal.

Note de synthèse de la proposition

La proposition consiste à ce que les élu·e·s et les agents de l'administration communale de Rebecq aient accès à un parcours de formation sur les enjeux climatiques dans le fonctionnement communal. La proposition implique également qu'au moins la moitié des élu·e·s du collège communal, le président du CPAS et un conseiller de l'opposition, présentent une attestation de participation dans un délai raisonnable. Il n'est en effet pas possible de mettre cette proposition en œuvre de façon à orienter correctement la Déclaration de Politique Communale (DPC) puisque cette dernière est déjà présentée au conseil mais il serait intéressant que la formation ait été suivie avant la traduction de la DPC en Programme Stratégique Transversal (PST). En effet, même si c'est l'administration qui rédige le PST, il est permis aux élus d'apporter des informations complémentaires pour contextualiser la DPC et de ce fait, éventuellement donner plus de lumières sur les enjeux climatiques dans certains projets. Le parcours suivant est donc proposé à titre indicatif mais les thématiques sont à considérer comme essentielles. La proposition tient donc à fixer un nombre minimum d'heures de formations à proposer aux membres du Collège, au président du CPAS, aux conseillers communaux et aux agents de l'administration.

Annexe de la proposition

Voici une proposition de cursus de formation :

(les liens vers les formateurs sont donnés à titre indicatifs et sont le résultat de nos recherches pour permettre de mieux cerner le contenu des formations).

Sujet	Durée (h)	Formateur	échéance	Commentaires
Introduction via la Fresque du Climat (version 2h, le débrief étant repris ci-dessous et les actions étant "intégrées" dans le reste du parcours)	2	Fresque du Climat	max. mars 2025	Max 10 pers/table et 2 (3?) tables par facilitateur --> à voir si possible en 1x et avec combien de facilitateurs
Débrief Fresque du climat, spéciale Liaison dangereuse	1	The Shifters Belgium	max. mars 2025	L'idée est de prendre la partie "constat" de la présentation TTS "Le Climat et Moi, et moi et moi" jusqu'à la section "empreinte carbone d'un belge". Pour montrer l'importance de la collectivité sur l'empreinte carbone.
Elements physiques du changement climatique et des enjeux énergie-climat (GIEC WG I, impacts, budget carbone, appro énergie EU, ...)	1	The Shifters Belgium	flottant	vérifier si TSB est prêt à donner cette formation
Introduction aux travaux du Shift Project (PTEF Administration publique & Résilience des Territoires)	1	The Shifters Belgium	juin 2025	vérifier si TSB est prêt à donner cette formation
Economie du climat : la théorie du Donut	4	Donut.Brussels	avril 2025	Ne faudrait-il pas rendre cette formation obligatoire au DF ?
Le objectifs de Développement Durables	6	espace-environnement	mai 2025	Deux formations de 3h... Voir si la seconde est vraiment essentielle
Mission : Résilience	3	Réseau Idée	flottant	Jeux à 5 max. Prévoir 3 tables ?
Atelier 2 Tonnes	3	https://www.2tonnes.org/	flottant	
TOTAL	20,5			

Projet de délibération de la proposition

Vu le sixième rapport (AR6) du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'évolution du Climat; Que ce dernier révèle une urgence plus importante que les évaluations données dans les publications précédentes; Qu'une motion pour décréter cette urgence climatique a été adoptée par 17 des 19 communes de Bruxelles.

Vu les objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du Pacte Vert;

Vu la retranscription de ces objectifs dans différentes directives européennes; Leur retranscription dans des décrets wallons.

Attendu l'absence de poste ouvert pour un conseiller en énergie au sein de l'administration communale de Rebecq;

Attendu l'absence de Plan Climat et l'absence de poste ouvert pour un coordinateur POLLEC au sein de l'administration communale de Rebecq;

Attendu l'inoccupation actuelle du poste de conseiller en environnement;

Vu la proposition faite en séance du conseil du 21 janvier 2025 par M. Yannick HESELMANS de mettre en place un cursus de formation accessible aux agents et aux élu·e·s de la commune et dont une attestation de participation doit être présentée par la moitié des membres du collège communal, le président du CPAS et au moins un conseiller communal de l'opposition;

Vu l'exemple de cursus soumis conjointement avec cette proposition;

Attendu que cette proposition était soumise au vote; Que celui-ci donne le résultat suivant :
[compléter avec résultat du vote en séance du 21 janvier 2025]

(si résultat du vote négatif)

DECIDE

Article unique :

La proposition est rejetée.

(si résultat du vote positif)

DECIDE

Article 1er :

La proposition est acceptée

Article 2 :

L'administration communale de Rebecq met en place un cursus de formation accessible à l'ensemble des élu·e·s et des agents de l'administration.

Article 3 :

Le cursus comprendra les matières suivantes pour un total de 20 à 22h selon les modalités des formateurs :

- 2 h de sensibilisation générale sur les enjeux environnementaux,
- 1 h sur l'état des lieux sur l'état de notre environnement incluant un point spécifique sur les statistiques belges d'émissions de gaz à effet de serre (empreinte carbone d'un belge),

- 1 h sur la compréhension physique du phénomène de l'effet de serre,
- 1h sur l'initiation aux travaux qui concernent l'administration publique et la résilience des territoires,
- 4h d'introduction au principe de l'économie du donut,
- 6h de formation sur les objectifs de développement durables,
- 3h d'animation avec le jeu "Mission Résilience",
- 3h d'animation avec l'atelier 2 tonnes.

Article 4 :

Une attestation de participation sera réclamée pour au moins la moitié des membres du collège communal, le président du CPAS et au moins un conseiller communal de l'opposition.

Article 5 :

L'attestation de participation au cursus complet sera présentée par les membres du Collège, le président du CPAS et au moins un conseiller communal de l'opposition au Conseil communal avant la réalisation complète du PST.